

Prise de position

Sécurité de l'approvisionnement en électricité

I. Exigences de l'usam

Plus grande organisation faîtière de l'économie suisse, l'Union suisse des arts et métiers usam représente plus de 230 associations et quelque 500 000 PME, soit 99,8% des entreprises de notre pays. La plus grande organisation faîtière de l'économie suisse s'engage sans répit pour l'aménagement d'un environnement économique et politique favorable au développement des petites et moyennes entreprises.

À ce titre, l'usam exige:

- **un approvisionnement en électricité sûr, avantageux et à faibles émissions de gaz à effet de serre;**
- **le développement rapide des capacités de production d'électricité et la numérisation des réseaux de distribution d'électricité;**
- **le renforcement des incitations visant à augmenter l'efficacité électrique dans l'économie;**
- **le lancement d'un programme national de recherche sur les atouts et les risques des technologies nucléaires;**
- **la préparation de mesures visant à atténuer les effets d'une pénurie d'électricité;**
- **la mise en place d'un état-major d'urgence incluant l'économie et les consommateurs d'électricité chargé de préparer et de gérer une situation de pénurie.**

II. Contexte

Selon l'Office fédéral de l'énergie, le mix d'électricité suisse se composait comme suit en 2020 – mix des fournisseurs:

- L'électricité fournie en 2020 a été produite à 66% par de grandes centrales hydroélectriques (comme en 2019). Cette électricité a été produite à 76% (2019: 73,7%) en Suisse.
- L'électricité fournie en 2020 a été produite à 19,9% dans des centrales nucléaires (2019: 19,1%). Comme l'année précédente, l'énergie d'origine nucléaire fournie provenait presque exclusivement de Suisse.
- La part des nouvelles énergies renouvelables (énergie solaire, éolienne, biomasse et petite hydraulique) a augmenté; elle est passée de 8,4% en 2019 à 10,3% en 2020. Environ 87% de cette électricité a été produite en Suisse et environ deux tiers ont bénéficié d'un encouragement par le système de rétribution de l'injection axé sur les coûts (SRI).
- Une faible part de l'électricité fournie en 2020 provenait d'agents énergétiques fossiles (1,8% contre 2% en 2019).

Il n'en va pas de même pour le mix de production: l'électricité produite en Suisse est issue à 58,1% de la force hydraulique, à 32,9% de l'énergie nucléaire, à 2,3% des énergies fossiles et à 6,7% de nouvelles énergies renouvelables (mix de production suisse 2020). Mais la Suisse ne consomme pas que de l'électricité d'origine indigène. Il existe donc un commerce actif avec l'étranger (importation et exportation d'électricité).

Du côté de la consommation, la Suisse utilise son électricité de manière toujours plus efficiente. Les mesures mises en œuvre depuis 2013 par l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC; état 2020) ont permis de réduire la consommation d'énergie (électricité comprise) d'environ 3960 gigawattheures et de 678 972 tonnes d'équivalents CO₂. En parallèle, la société et l'économie s'électrifient de plus en plus.

En 2019, le laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche EMPA a démontré que l'électrification croissante de la mobilité, la décarbonisation des bâtiments et l'essor de la numérisation allaient engendrer une nette augmentation de la consommation d'électricité – malgré l'amélioration de l'efficacité énergétique. Concrètement, l'EMPA prévoit que la consommation d'électricité augmente de 25% ou de 13,7 térawattheures (TWh) au cours des prochaines années. En plus de cette augmentation de 13,7 TWh, la mise hors service des centrales nucléaires (-24 TWh) et les pertes subies dans la production hydraulique en raison de l'augmentation des débits résiduels (-3,7 TWh) entraîneront un déficit de production d'électricité de quelque 40 TWh.

Ce déficit pourra être difficilement comblé par des importations d'électricité. Les importations en provenance de pays de l'Union européenne sont rendues difficiles compte tenu de la situation de pénurie qu'ils connaissent eux-mêmes et de l'absence de contrats techniques et organisationnels.

Dans ce contexte, la situation peut se résumer comme suit: l'énergie hydraulique et l'énergie nucléaire garantissent à la Suisse un approvisionnement sûr en électricité relativement bon marché et à faibles émissions. La Suisse augmente sans relâche son efficacité électrique et la part des nouvelles énergies renouvelables dans son mix électrique. En parallèle, l'électrification et la mise hors service échelonnée des centrales nucléaires entraînent un déficit d'environ 40 TWh.

III. Approvisionnement en électricité sûr pour la Suisse

Face au risque de pénurie d'électricité qui s'annonce, l'usam préconise différentes mesures pour garantir la sécurité d'approvisionnement. Ces mesures doivent être prises rapidement; elles portent sur le court et le long terme et concernent aussi bien la situation d'approvisionnement normale que la situation de pénurie d'électricité. En l'occurrence, l'usam exige:

- *un approvisionnement en électricité sûr, bon marché et à faibles émissions de gaz à effet de serre.* L'électricité est une ressource importante pour les PME. Son accessibilité, le fonctionnement des processus de création de valeur et des infrastructures correspondantes ainsi que la mise en œuvre des efforts visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre sont en grande partie liés à l'électricité. Outre sa disponibilité, son prix est lui aussi important. La Suisse doit en l'occurrence s'aligner sur le tiers le moins cher de l'OCDE. Enfin, le mix électrique suisse à faibles émissions de gaz à effet de serre est un atout de la politique climatique suisse. S'il était abandonné, entreprises et ménages devraient supporter une charge disproportionnée en raison de la compensation des émissions.
- *le développement rapide des capacités de production d'électricité et la numérisation des réseaux de distribution d'électricité.* Les capacités de production et les réseaux de distribution doivent être organisés et gérés selon les principes de l'économie privée. Néanmoins, les conditions-cadre peuvent être fortement améliorées dans le but de renforcer les incitations à l'investissement. Au nombre de ces améliorations figurent notamment: l'exemption de l'obligation d'autorisation pour

les installations de production de nouvelles énergies renouvelables dans les ménages privés, la transformation du système de subventionnement par rétribution de l'injection en une prime de marché flottante, la suspension des procédures d'autorisation ordinaires – à savoir l'autorisation automatique sans possibilité de recours – pour les projets de grande hydraulique et d'énergie éolienne, la prolongation de la durée de vie des centrales nucléaires existantes, la levée de l'interdiction de construire de nouvelles centrales nucléaires et la simplification de la pratique en matière d'autorisation concernant l'extension du réseau ainsi qu'en matière de tarification.

- *le renforcement des incitations visant à améliorer l'efficacité électrique de l'économie.* Pour renforcer l'attrait des incitations existantes, il faut rendre le programme d'amélioration de l'efficacité électrique accessible à toutes les entreprises.
- *le lancement d'un programme national de recherche sur les atouts et les risques des technologies nucléaires.* Ce programme doit accompagner l'exploitation à long terme des centrales nucléaires en Suisse, mais aussi assurer un suivi des développements internationaux. Il s'agit de combiner les aspects techniques, technologiques et économiques tout au long de la chaîne de création de valeur des différentes technologies nucléaires, y compris la sécurité, le démantèlement des centrales nucléaires et le stockage final des déchets radioactifs. Enfin, un tel programme a pour but d'assurer les compétences clés en Suisse, y compris d'assurer la relève dans le domaine des techniques nucléaires.
- *la préparation de mesures visant à atténuer les effets d'une pénurie d'électricité.* Au nombre de ces mesures figurent la création de réserves hydroélectriques stratégiques – l'accent devant être mis ici sur l'énergie et non sur la gestion du producteur d'énergie – ou de brûleurs de secours à combustibles synthétiques. Pour des raisons de politique climatique et de sécurité, l'usam s'oppose à la construction de grandes centrales à gaz.
- *la mise en place d'un état-major d'urgence incluant l'économie et des consommateurs d'électricité.* La mission de cet état-major d'urgence est d'élaborer un plan de contingence pour la gestion d'une pénurie d'électricité, d'entraîner les processus qui y sont définis et de les mettre en œuvre le moment venu. Il faut veiller à ce que les mesures soient prises à plusieurs niveaux. Celles-ci doivent être différenciées et pilotées à l'aide de valeurs seuils concernant la sécurité d'approvisionnement, la production d'énergie, la stabilité du réseau et les prix. Il convient pour ce faire d'intégrer différents points de vue afin de garantir l'équilibre des intérêts légitimes.

IV. Conclusion

Un approvisionnement en électricité sûr, bon marché et à faibles émissions de gaz à effet de serre est une préoccupation majeure des PME suisses. Cette sécurité d'approvisionnement fait face à un risque croissant de pénurie d'électricité. L'usam demande donc que des mesures soient prises rapidement pour réduire ce risque. Il convient avant tout de développer les possibilités de production d'électricité et de renforcer les incitations visant à améliorer l'efficacité électrique. Il faut également se préparer à la pénurie d'électricité en constituant des réserves et en mettant en place un état-major d'urgence.

Berne, le 12 avril 2022

Responsable du dossier

Henrique Schneider, directeur adjoint
Tél. 031 380 14 38, mél. h.schneider@sgv-usam.ch